

Quand le travail rend malade ...et tue !!

Encore un nouveau drame dans les locaux même de l'usine PSA de Mulhouse. Depuis le début de l'année, c'est le 6^{ème} suicide enregistré chez PSA Peugeot Citroën.

L'homme de 55 ans, travaillant comme opérateur au Montage depuis de longues années, s'est donné la mort par pendaison dans le magasin du secteur Logistique – Montage.

Les derniers drames qui ont ébranlé PSA Peugeot Citroën, Renault, mais aussi EDF, Sodexho, Sanofil ou encore Carrefour, où un cadre a tenté de mettre fin à ses jours après un entretien d'évaluation...contribueront-ils à briser le tabou ? : **La question du suicide lié au travail**

Cela touche désormais toutes les catégories professionnelles. Chez PSA Peugeot Citroën, à Charleville-Mézières et à Mulhouse, ce sont des ouvriers qui ont mis fin à leurs jours.

Il est aussi frappant de remarquer que les dernières vagues de suicides sont intervenues dans des entreprises vivant une phase de transition. Nouvelle gouvernance et nouveau plan stratégique chez Renault et restructuration massive chez PSA.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine a reconnu récemment comme Accident du Travail l'un des suicides de salariés du technocentre de Renault, à Guyancourt.

Lorsque le suicide a lieu sur le lieu de travail, il y'a une présomption d'Accident du Travail. Si le suicide ou la tentative de suicide a lieu hors du lieu de travail et que le salarié s'était plaint préalablement auprès de la médecine du travail de souffrance, de stress ou de harcèlement, le lien entre le suicide et l'accident du travail peut également être admis.

La souffrance au travail est une réalité.

L'isolement des salariés, le harcèlement moral, le stress au travail, les suppressions d'emplois générant des charges de production trop lourdes pour ceux qui restent, la mise en concurrence des salariés par l'individualisation et l'évaluation pour obtenir de maigres augmentations sont des causes de cette désespérance.

Il n'existe aucune fatalité humaine ou sociale. Face au désespoir, à la dureté de la vie au travail, souvent face à la souffrance, nous maintenons que la réponse est dans l'action collective et syndicale.

Pour information : Une Femme, salariée du Montage I est en arrêt de travail depuis plusieurs semaines pour harcèlement moral. Le syndicat **Sud** se portera partie civile dans cette affaire qui se réglera devant les tribunaux.

